

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au deuxième étage de l'Hôtel-de-Ville de Dégelis, le 27 mars 2019 à 19:30 heures.

**PRÉSENCES :** M. Jean-Guy Roussel (Biencourt), Mme Nadia Sheink (Lac-des-Aigles), M. Fernand Albert (Lejeune), Mme Linda Lévesque (Packington), M. Simon Bolduc (Pohénégamook), M. André St-Pierre (St-Athanase), M. Keven Lévesque-Ouellet (St-Elzéar-de-Témiscouata), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), M. Richard F. Dubé (St-Honoré-de-Témiscouata), Mme Céline Dubé Ouellet (St-Juste-du-Lac), M. Gilles Pelletier (St-Louis-du-Ha! Ha!), M. Alain Malenfant (St-Michel-du-Squatec) et M. Jean-Pierre Ouellet (St-Pierre-de-Lamy), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Yves Lebel (Dégelis).

Assistent également Mme Jacinthe Potvin, M. Thomas Ruest-Gagné et M. Maxime Groleau (RIDT).

### 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Yves Lebel.

Il est proposé par M. Jean-Guy Roussel, appuyé par M. Richard F. Dubé, d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1345**

### 2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE**

M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 23 janvier 2019.

M. Yves Lebel demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Ouellet, appuyé par M. Alain Malenfant, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 23 janvier 2019 soit accepté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1346**

### 3) **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Mme Jacinthe Potvin effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. Alain Dubé, appuyé par M. Fernand Albert, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

#### **COMPTES PAYÉS AU 27 MARS 2019**

Albert Fernand	31.01 \$
Avantis Coopérative	91.15 \$
Banque Nationale du Canada	860.28 \$
Beaulieu Renaud	7.98 \$
Bell Canada (1-800)	32.38 \$
Bolduc Simon	64.00 \$
Bonenfant Jean-Jacques	22.00 \$
Caisse Pop. des Lacs de Témiscouata	2 577.44 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	369.04 \$
Financière Banque Nationale	2 198.06 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	431.16 \$
Ouellet Jacques	37.50 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	88.54 \$
Laforge & Frères Inc	1 121.01 \$
Laurentide Re/Sources Inc	1 374.21 \$
Malenfant Alain	49.01 \$
MonBuro.ca	527.03 \$
Municipalité de Dégelis	8 909.60 \$
Ouellet Gaétan	23.00 \$
Ouellet Jean-Pierre	55.01 \$
Pelletier & Labrie	4 541.51 \$
Pelletier Pierrette	15.00 \$
Peterbilt Québec est Ltée	72.37 \$
Pièces Témis Inc	26.54 \$
Place du Travailleur enr.	326.99 \$
Poirier Francois	23.00 \$
Potvin Jacinthe	9.70 \$
RDL Télécom	1 265.59 \$
SEAO	28.91 \$
Services d'ingénierie GBI	100.00 \$
Sheink Nadia	64.00 \$
St-Pierre André	71.09 \$
Usinage Industriel Dégelis	2.95 \$
Les Pétroles R.Turmel Inc	970.53 \$
Info-Dimanche	309.29 \$

La Capitale assurance	3 899.90 \$
CNESST	67.65 \$
Manuvie/BNC	150 000.00 \$
Bell Canada	1 288.02 \$
Bell Mobilité	48.28 \$
SAAQ	1 675.31 \$
Services sanitaires A.Deschesnes Inc	107 424.21 \$
Société V.I.A. Inc	23 721.53 \$
Simetech Environnement Inc	911.35 \$
Hydro-Québec	4 895.93 \$
<b>Total payés</b>	<b>320 629.06 \$</b>

COMPTES À PAYER AU 27 MARS 2019

Ackland Grainger	220.75 \$
Auto-Moteur R-D-L Inc	12 787.43 \$
Avantis Coopérative	100.38 \$
Banque Nationale	345.60 \$
Bell Canada (1-800)	39.61 \$
BGM Informatique	823.22 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témis.	976.52 \$
Caisse Pop. Dsjardins du Transcontinental	67.76 \$
Démarrreur des Maritimes (1990)	166.75 \$
Deschesnes René	17.24 \$
Dionne Marisol	210.00 \$
Distribution Rioux Inc	175.90 \$
Financière Banque Nationale	883.04 \$
Fortin Yvan	1 356.70 \$
Garage Michel Morin	87.38 \$
Groleau Maxime	274.45 \$
Imprimerie Excel Inc	3 931.02 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	105.79 \$
La Capitale assurance	3 899.90 \$
Laurentide Re/Sources Inc	2 813.39 \$
Lebel Yves	22.95 \$
Les Conteneurs Verts Inc	10 330.62 \$
Les Pétroles R. Turmel Inc	2 967.94 \$
Location Roxwill	23.00 \$
Maheu & Maheu	128.77 \$
Master Card	698.82 \$
Ministre des Finances	407.84 \$
MonBuro.ca	433.21 \$
Municipalité de Dégelis	1 859.80 \$
Nortrax Québec Inc	3 969.57 \$
Nova Envirocom	2 077.83 \$
Ouellet Jacques	40.50 \$
P. Beaulieu Électrique	241.45 \$
Pare-brise J.M.	186.08 \$
Pétroles JMB	1 612.79 \$
Pièces Témis Inc	297.33 \$
Potvin Jacinthe	28.50 \$
Radiateur Gaétan Martin	175.35 \$
RCGT	6 381.11 \$
SEAO	28.91 \$
Services sanitaires A. Deschênes	107 254.82 \$
Services Sinistres express	459.90 \$
Simetech Environnement Inc	1 352.28 \$
Société V.I.A. Inc	9 967.64 \$
Témis Chevrolet Buick GMC Ltée	68.35 \$
Unibéton	1 106.06 \$
Usinage industriel Dégelis	209.83 \$
Weight-Tronix Canada	6 903.78 \$
WSP Canada Inc	14 938.50 \$
<b>Total à payer</b>	<b>203 456.36 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1347

4) ADMINISTRATION

a) Adoption des états financiers vérifiés

M. Maxime Groleau effectue la présentation des états financiers vérifiés au 31 décembre 2018. Ceux-ci ont été préparés par Raymond Chabot Grant Thornton.

Il est proposé par M. Keven Lévesque Ouellet, appuyé par M. Simon Bolduc, d'approuver les états financiers vérifiés de la RIDT au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1348

Une copie sera transmise à chaque municipalité membre afin que les conseils municipaux les entérinent aussi.

**b) Mandat de vérification comptable 2019-2021**

La firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) a fait une proposition de service pour effectuer, à titre d'auditeur indépendant, les différents audits et rapports spéciaux requis dans le cadre des opérations de la RIDT.

Les prix soumis sont les suivants (avant taxes)

- pour l'année 2019 7 125 \$
- pour l'année 2020 7 300 \$
- pour l'année 2021 7 475 \$

Il est proposé par Mme Céline Dubé Ouellet, appuyé par M. Gilles Pelletier, que la RIDT accepte la proposition de service de RCGT qui couvre les années 2019-2020 et 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1349**

**c) Règlement sur la gestion contractuelle**

ATTENDU QUE le règlement R-010 concernant la gestion contractuelle est adopté conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19)

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir au minimum sept types de mesures, soit :

- des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres
- des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (L.R.Q., c. T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (L.R.Q., c. T-11-011, r. 2)
- des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption
- des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêts
- des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle
- des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat
- des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public et qui peuvent être passés de gré à gré

ATTENDU QUE ce règlement peut aussi prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées

ATTENDU QUE le présent règlement abroge et remplace tout autre règlement ou politique en matière de gestion contractuelle

ATTENDU QU'un avis de motion, ainsi qu'une présentation du projet de règlement R-010 a été dûment donné à la séance du conseil d'administration du 23 janvier 2019

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Nadia Sheink, appuyé par M. André St-Pierre, et résolu unanimement et décrété que le règlement présenté soit adopté et entre en vigueur ce jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1350**

**d) Contrat - Collecte et transport des matières résiduelles 2020-2024**

La RIDT a reçu 4 soumissions conformes dans le cadre de l'appel d'offre public qui a été lancé sur SEAO et qui a pris fin le 25 mars 2019.

Après analyse des soumissions reçues, les différents prix déposés pour la durée du contrat, avec les options retenues et les taxes applicables, sont :

- Exploitation JAFFA inc. 6 597 693,78 \$
- Bouffard Sanitaire inc. 7 932 551,63 \$
- SSAD inc. 7 970 042,22 \$
- Levasseur Environnement inc. 8 612 757,70 \$

Il est proposé par M. Simon Bolduc, appuyé par Mme Céline Dubé Ouellet, que la RIDT attribue le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles au Témiscouata à Exploitation JAFFA inc. pour la période 2020-2024, selon les bordereaux des documents de soumission retenus.

M. Yves Lebel, président, et M. Maxime Groleau, directeur général sont autorisés à signer le contrat et tous les documents requis. De plus, pour la première année du contrat (2020) et conformément au devis d'appel d'offre, la RIDT retient les options suivantes :

- Collecte supplémentaire des déchets chaque semaine durant l'été en bacs roulants
- Au besoin, levée supplémentaire de conteneurs, second service dans une semaine.

Les matières recyclables seront transportées directement au centre de tri retenu par la RIDT à Rivière-du-Loup. Toutefois Exploitation JAFFA inc. pourra décider d'effectuer du transbordement de matières recyclables par elle-même. Si tel est le cas, la RIDT devra être impliquée dans le choix du site et du système de transbordement afin que le devis soit respecté. Dans tous les cas, la RIDT doit approuver la démarche et celle-ci doit être conforme aux lois et règlements en vigueur, sans frais, pénalités ou autre recours envers la RIDT.

Avant la fin du mois d'octobre 2019, la Régie signifiera si elle souhaite retenir l'option suivante pour 2020 :

- Collecte des encombrants 2 fois par année
- Prolongement de la collecte supplémentaire des déchets chaque semaine durant l'été en bacs roulants, jusqu'à la mi-septembre

Ces options devront être validées, par résolution, pour les années subséquentes du contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**2019-1351**

**e) Renouvellement – Entente pour ressource partagée en communication – Co-éco**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Ouellet, appuyé par M. Alain Dubé, que la RIDT accepte la proposition de Co-Éco pour le renouvellement de l'entente de partage de ressources en communication.

L'entente sera pour une durée d'une année à partir du 22 avril 2019 et les différentes conditions prévues sont énumérées dans le projet d'entente remis aux membres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**2019-1352**

**5) PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – MATIÈRES ORGANIQUES**

**a) Aide-mémoire de collecte 2019-2020**

L'aide-mémoire en cours de finalisation chez Livr'Avenir (installation des aimants) et sera distribué à partir de la fin du mois de mars 2019 par Poste Canada.

Les versions électroniques seront aussi disponibles sur le site web de la RIDT, sur sa page Facebook en plus d'être envoyées par courriel aux municipalités

**b) Collecte des encombrants**

La période des inscriptions pour la collecte du printemps va débuter la semaine prochaine et elles pourront être faites par téléphone ou sur le site web de la RIDT jusqu'au dimanche 12 mai. Les collectes auront lieu par la suite entre le 14 et le 31 mai 2019 selon la municipalité.

Les différents éléments de communication prévus sont les suivants :

- Encart sur l'aide-mémoire de collecte 2019-2020
- Informations aux municipalités pour leur bulletin
- Annonces à la radio CFVD au début et à la fin de la période d'inscription
- Publications Facebook dès le début avril et plusieurs fois par la suite
- Parution dans Infodimanche pour l'édition du 24 avril 2019
- Distribution médiaposte dans toutes les boîtes aux lettres (hors ICI) vers la mi-avril 2019

**6) ÉCOCENTRES**

**a) Suivi – Demande de CA « Broyage des branches – Écocentre Dégelis »**

La RIDT a reçu le certificat d'autorisation du MELCC qui lui permet d'entreposer des branches et de les faire broyer, sur une partie de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire de Dégelis, à proximité immédiate de l'écocentre.

**b) Suivi – Bail emphytéotique – Écocentre Squatec**

La municipalité de Squatec a mandaté un notaire qui effectue les démarches légales pour le bail emphytéotique entre la municipalité et la RIDT.

Le terrain à subdiviser a été arpenté et borné.

Une problématique est cependant apparue au niveau du zonage du terrain et de la CPTAQ.

La municipalité s'occupe des démarches pour régulariser le tout.

Il est proposé par M. Jean-Guy Roussel, appuyé par M. Fernand Albert, que d'ici la signature et l'entrée en vigueur du bail emphytéotique, la RIDT et la municipalité de Squatec renouvelle le bail selon les clauses en vigueur (30 avril 2019) avec un paiement à intervenir à la fin, sur une base de coût mensuel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**2019-1353**

**c) Demande d'ajout de conteneurs à peinture sur le territoire – Éco-Peintures**

Dans l'objectif que les points de dépôts municipaux soient mis en place à moyen terme, la RIDT a fait une demande à Éco-Peintures afin que tous bénéficient d'un conteneur pour la

récupération des huiles (bac bleu foncé déjà présent) mais aussi d'un conteneur pour la récupération des peintures (bac bleu/vert). Actuellement les conteneurs étaient mixtes et ils pouvaient déborder régulièrement.

La demande a bien été entendue par l'organisme mais tous emplacements pour les conteneurs n'ont pas été acceptés. Les municipalités de Biencourt, Lejeune, St-Elzéar, St-Jean-de-la-Lande et St-Pierre-de-Lamy conserveront un seul bac qui sera utilisé de manière mixte. Toutes les autres auront les 2 conteneurs prochainement.

Il est proposé par M. Gilles Pelletier, appuyé par M. Simon Bolduc, d'autoriser M. Maxime Groleau, directeur général, à signer tous les documents requis par Éco-Peintures pour que les ajustements soient effectués.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**2019-1354**

7) **LIEU D'ENFOUISSEMENT**

a) **Suivi - Échantillonnage et caractérisation des odeurs potentielles du LET**

La RIDT a demandé à la firme WSP une offre de service pour la caractérisation des odeurs émanant du LET et l'étude de dispersion de celles-ci par modélisation atmosphérique.

Le mandat qui serait attribué à WSP se déroulerait en 2 étapes :

- Caractérisation des odeurs sur site (8 sources) : la majorité des sources sont surfaciques, une chambre de flux sera utilisée. Les échantillons sont ensuite envoyés en laboratoire olfactométrique pour des analyses dans les 30h suivant les prélèvements. Les taux d'émission d'odeur pour chaque source seront ainsi déterminés.

Montant de l'offre pour cette activité : 20 500 \$

- Réalisation d'une étude de dispersion atmosphérique des odeurs du LET afin de connaître l'étendue des zones impactées, hiérarchiser les sources d'émission et déterminer leur contribution dans les impacts odeurs à proximité.

Montant de l'offre pour cette activité : 9 500 \$

Les échantillonnages seront réalisés durant la période estivale et le rapport final sera remis à la RIDT à l'automne 2019.

Il est proposé par M. Gilles Pelletier, appuyé par Mme Nadia Sheink, que la RIDT accepte la proposition de WSP pour réaliser les deux étapes prévues à l'offre. Le coût total sera donc de 30 000 \$ plus les taxes applicables. M. Maxime Groleau est autorisé à signer tous les documents requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**2019-1355**

b) **Achat - Pompe FLYGT pour station de pompage n°1**

Le poste de pompage SP1 est très important pour le fonctionnement du site d'enfouissement car il permet de transférer les eaux de lixiviation de la cellule d'enfouissement vers le bassin d'accumulation. Une panne complète de pompe pourrait survenir à un mauvais moment et le délai de livraison d'une pompe neuve FLYGT est de 10 à 12 semaines selon le fournisseur.

Afin de prévenir une panne complète, il serait important que la RIDT tienne en stock une pompe compatible pour ce poste de pompage.

L'entreprise XYLEM propose à la RIDT une pompe FLYGT neuve identique au coût de 3 420 \$.

Il est proposé par M. Keven Lévesque Ouellet, appuyé par M. Richard F. Dubé, que le conseil d'administration de la RIDT autorise M. Maxime Groleau à procéder à l'achat d'une pompe pour le poste de pompage SP1. Avant de procéder cet achat, des prix devront être demandés à différents fournisseurs et l'achat sera effectué auprès de celui qui offrira la meilleure offre pour un équipement entièrement compatible avec les pompes existantes (FLYGT ou non).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**2019-1356**

c) **Apports d'asphalte contenant de l'amiante - MTQ Cacouna**

Le MTQ doit effectuer des travaux d'asphalte à Cacouna et l'entreprise ERP inc (liée à Pavage Cabano) demande à la RIDT si elle peut recevoir cette planure d'asphalte qui contient de l'amiante. Le tonnage prévu au projet est de 680 tonnes mais pourrait monter à 1 000 tonnes.

Le site d'enfouissement de la RIDT est autorisé à recevoir ce type de matériel et la procédure adaptée devra être utilisée par les opérateurs. L'espace requis pour enfouir ces matériaux ne représente pas un gros volume pour la durée de vie du LET de Dégelis.

Il est proposé par M. Simon Bolduc, appuyé par M. Alain Malenfant, que la RIDT accepte de recevoir l'apport prévu d'asphalte contenant de l'amiante. Cependant, du fait que les matières ne proviennent pas de la région du Témiscouata, le tarif d'accès est fixé à 155,25\$/tonne + redevances (23,07\$/tonne) pour un coût total de 178,32 \$/tonne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**2019-1357**

**d) Apports de terre contaminée aux hydrocarbures - Ville de Rivière-du-Loup**

La ville de Rivière-du-Loup doit terminer les travaux de décontamination d'un terrain (débuté en 2017) mais ne peut recevoir les sols contaminés dans son lieu d'enfouissement (limite de 50 000 tonnes par année).

La RIDT a donc reçu une demande de disposition pour un tonnage de 1 884 tonnes de sols contaminés en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) à un niveau B-C.

Les HAP constituent un type de contaminants très présents en sol urbain. Ils proviennent principalement de la combustion incomplète des hydrocarbures ou de l'usage de goudrons et de bitumes.

Le site d'enfouissement de la RIDT est autorisé à recevoir ce type de matériel et il pourra être utilisé comme recouvrement journalier sur les déchets qui sont enfouis.

Il est proposé par M. Jean-Guy Roussel, appuyé par M. Alain Dubé, que la RIDT accepte de recevoir l'apport prévu de terre contaminé pouvant servir de matériel de recouvrement. Cependant, du fait que les matières ne proviennent pas de la région du Témiscouata, le tarif d'accès est fixé à 57,50\$/tonne. Il n'y a pas de redevances applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1358**

**8) VARIA**

**a) Planification des vidanges d'installations septiques 2019**

M. Maxime Groleau dépose le calendrier prévisionnel des vidanges d'installations septiques sur le territoire de la MRC de Témiscouata.

Les premières vidanges seront effectuées dans la semaine du 20 mai sur le territoire de Dégelis et se poursuivront par la suite sur les autres municipalités jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Les informations sont disponibles sur le site web de la RIDT et un courrier est envoyé à tous les propriétaires concernés environ deux semaines avant le début des travaux.

**b) Renouvellement de contrat - Thomas Ruest-Gagné**

M. Maxime Groleau donne les explications pour le renouvellement du contrat de M. Thomas Ruest Gagné, qui serait en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 pour une durée d'un an. Les conditions restent les mêmes que précédemment mais le salaire serait indexé comme si l'employé bénéficiait de l'entente de travail de la RIDT, avec une partie liée au coût de la vie et l'autre pour l'ancienneté.

Il est proposé par M. Gilles Pelletier, appuyé par M. Richard F Dubé, d'accepter le renouvellement de contrat tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1359**

**9) PROCHAINE RENCONTRE**

- Mercredi 17 avril 2019
- Mercredi 15 mai 2019
- Mercredi 19 juin 2019
- Pas de rencontre en juillet 2019
- Mercredi 28 août 2019 (quatrième mercredi)
- Mercredi 18 septembre 2019
- Mercredi 16 octobre 2019
- Mercredi 20 novembre 2019
- Mercredi 18 décembre 2019

**10) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. André St-Pierre, appuyé par M. Jean-Pierre Ouellet de lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2019-1360**

---

Yves Lebel, Président

---

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier